

MÉDIASPHÈRES – BOÎTE À OUTILS

Drôle et instructif : en guise d'introduction, l'excellente série *Dopamine* décrypte le fonctionnement des applis sociales (leurs finances, leurs algorithmes de recommandation etc.) et leurs effets sur notre chimie interne. La série est coproduite par ARTE, Les Bons Clients, mais aussi par le réseau Canopé, créateur du jeu Médiasphères.

<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-017841/dopamine/>

En termes d'Éducation aux Médias et à l'Information, l'épisode sur Twitter est particulièrement édifiant :

<https://www.arte.tv/fr/videos/085801-008-A/dopamine-8-8/>

Ressources pédagogiques pour professeurs essentiellement :

- <https://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias>
- <http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/>
- <https://www.clemi.fr/>
- <https://www.infohunter.education/>
- <https://outilstice.com/>

Ressources pédagogiques pour les jeunes et les acteurs éducatifs :

- <http://www.internetsanscrainte.fr/>
- <https://www.educnum.fr/fr>

Information et conseil :

- Cyber harcèlement, un numéro vert pour victimes et témoins : 0 800 200 200
Et un site internet : <https://www.netecoute.fr/>
- Contre le harcèlement en général, un autre numéro vert : 3020
Et un site internet : <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/>
- Centre Contre les Manipulations Mentales : <https://www.cmm.asso.fr/>

Sites de fact-checking :

- <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/>
- <http://www.hoaxkiller.fr/>
- <https://www.hoaxbuster.com/>
- <https://www.francetvinfo.fr/vrai-ou-fake/>
- <https://www.canalplus.com/l-info-du-vrai/>
- <https://factuel.afp.com/>
- DEFAKATOR : <https://www.youtube.com/channel/UCU0FhLr6fr7U9GOn6OiQHpQ>

Droit d'auteur et ressources libres d'utilisation :

Le [droit d'auteur](#) est l'ensemble des droits dont dispose un auteur (écrivain, journaliste, parolier, photographe, dessinateur, compositeur, interprète, réalisateur, scénariste etc.) sur ses œuvres, ses créations.

Cela implique qu'avant d'utiliser l'œuvre il faut soit s'assurer qu'elle est tombée dans le domaine public (70 ans après le décès du dernier coauteur), soit demander l'autorisation à l'auteur.

<https://fr.okfn.org/calculateur-du-domaine-public/>

Ayant vocation à protéger les auteurs et leurs œuvres, le droit d'auteur — qui émane d'une conception européenne et ne doit pas être confondu avec le copyright qui résulte d'une approche anglo-saxonne et donc d'un système juridique bien différent : des distinctions fondamentales existent entre les deux notions — se montre assez contraignant, a fortiori par les temps qui courent où l'image a pris une place prépondérante dans nos sociétés.

Des alternatives existent, comme des plateformes de contenus libres d'utilisation ou soumis à des règles plus souples.

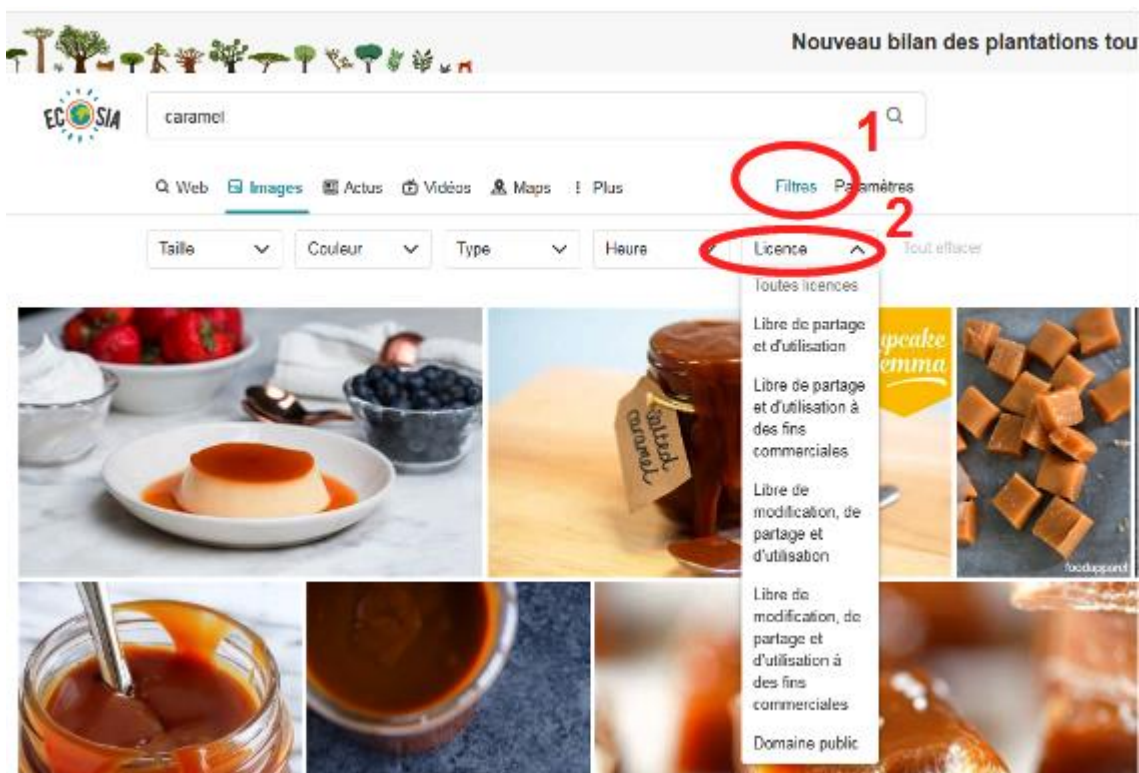
Pour la musique : contenus sous *licence de libre diffusion* (voir plus loin les Creative Commons)

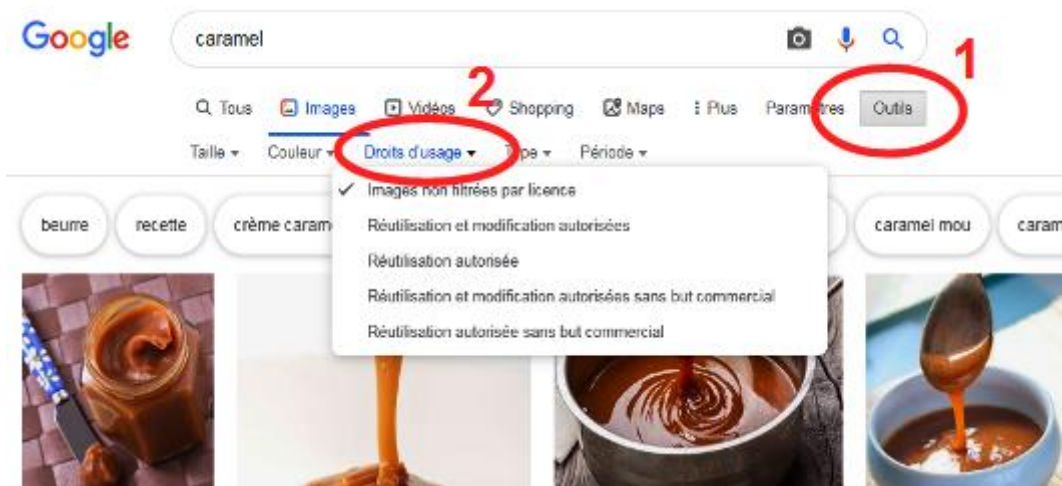
- <https://www.jamendo.com/>
- <https://www.dogmazic.net/>
- <https://freemusicarchive.org/> (en anglais)

Pour les images :

- Utiliser des filtres du moteur de recherche pour sélectionner les images libres de droit, un outil très pratique (mais à prendre avec des pincettes)
- Utiliser des images issues de banques d'images gratuites et sous licence libre comme
 - <https://pixabay.com/fr/>
- Les licences Creative Commons
 - <https://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>
 - <https://www.flickr.com/>

Filtres des moteurs de recherche, exemples avec Ecosia et Google :



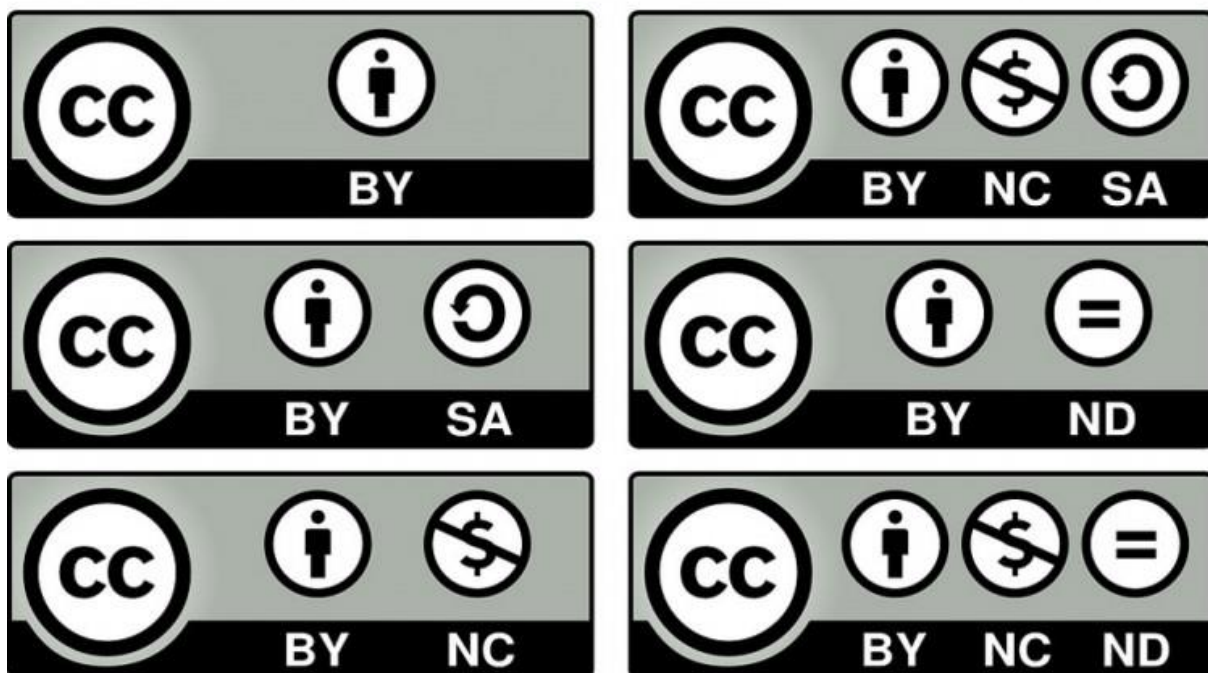


FOCUS sur les Creative Commons : <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

Ce type de licence permet autant à un créateur de faire connaître et partager son travail tout en respectant la paternité de l'œuvre, qu'à un internaute d'utiliser ce travail dans un cadre juridique moins contraignant mais toujours respectueux de l'œuvre et de son auteur.

Les creative commons comportent trois couches d'autorisation :

- Attribution : c'est qui qui l'a fait
- Modifications : possibilité ou non de retoucher/modifier l'œuvre et dans quelles conditions
- Utilisation commerciale : autorisée ou non



3 couches d'autorisation donnant lieu à 6 licences différentes, décryptage :

- CC pour CreativeCommons
- BY c'est de l'anglais « par » (c'est qui qui l'a fait)
- NC pour NonCommercial (ne pas faire de la maille sur le travail d'autrui, il a expressément dit non)
- ND pour NoDerivatives (pas de modification)
- SA pour ShareAlike : là c'est un peu subtil, en gros les modifications sont autorisées mais l'œuvre dérivée de l'originelle doit être partagée (si l'utilisateur final souhaite la partager évidemment) dans les mêmes conditions que l'œuvre originelle

Sur un site comme Flickr, les conditions de partage des images sous licence Creative Commons sont expressément indiquées, avec renvoi vers les notices explicatives.

Ça peut paraître un peu fastidieux de prime abord, c'est un pli à prendre en pratiquant, après ça roule tout seul.

À titre indicatif, publier sur un réseau social comme Facebook ou Instagram n'implique pas de céder ses droits à l'application, cependant leurs Conditions Générales d'Utilisation précisent :

- **Nous ne revendiquons pas la propriété de votre contenu, mais vous nous en accordez une licence d'utilisation.**
Aucune modification n'est apportée à vos droits sur votre contenu. Nous ne revendiquons pas la propriété du contenu que vous publiez sur le Service ou par son intermédiaire. En lieu et place, lorsque vous partagez, publiez ou téléchargez du contenu couvert par des droits de propriété intellectuelle (comme des photos ou des vidéos) sur ou en rapport avec notre Service, vous nous accordez, par la présente, une licence non exclusive, gratuite, transférable, sous-licenciable, et mondiale pour héberger, utiliser, distribuer, modifier, exécuter, copier, jouer ou présenter publiquement, traduire et créer des œuvres dérivées de votre contenu (conformément à vos paramètres de confidentialité et d'application). Vous pouvez mettre fin à cette licence à tout moment en supprimant votre contenu ou votre compte. Cependant, le contenu continuera d'apparaître si vous l'avez partagé avec d'autres personnes qui ne l'ont pas supprimé. Pour en savoir plus sur la manière dont nous utilisons les informations et sur la manière de contrôler ou de supprimer votre contenu, veuillez consulter la [Politique d'utilisation des données](#) ainsi que les [Pages d'aide Instagram](#).

- **CGU Instagram** : <https://fr-fr.facebook.com/help/instagram/478745558852511>

À noter que même face à un contenu libre et a fortiori face à un contenu protégé (dans le cas de l'exception de courte citation par exemple), IL EST PRIMORDIAL de citer ses sources : nom de l'auteur a minima, mais aussi nom de l'œuvre, de l'éditeur, année d'édition etc.

Peut-être un peu pointu pour un niveau collège, mais voici :

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presenter-une-bibliographie-lycee.html>

(En plus du respect de l'auteur et de son œuvre, citer ses sources permet de tracer et ainsi d'estimer la fiabilité d'une information.)